

Rapport annuel du Centre de services scolaire des Hauts-Bois- de-l'Outaouais

2020-2021

Notre mission

Organiser, au bénéfice des élèves jeunes et adultes, des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant à sa mesure au développement social, culturel et économique de notre région et en promouvant et valorisant l'éducation publique sur notre territoire.

Notre vision

Un Centre de services scolaire qui met en place une CULTURE DE RÉUSSITE axée sur l'engagement, l'ouverture au changement et l'émergence d'une relève de qualité, tout en contribuant au développement de son milieu.

Nos valeurs

ÉTHIQUE

Prendre de justes décisions qui favorisent la réussite de la mission éducative québécoise, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant au développement social, culturel et économique de notre région.

PERSÉVÉRANCE

Valeur centrale du développement de l'organisation, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais met de l'avant les conditions gagnantes favorisant l'amélioration continue des élèves et des membres du personnel et l'atteinte de leur plein potentiel.

RIGUEUR

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais cherche constamment à offrir le meilleur service compatible avec sa mission à l'ensemble du public. Nos décisions sont prises avec objectivité et diligence afin de s'assurer de la pertinence de celles-ci et de la bonne marche des projets en place.

TABLES DES MATIÈRES

Message de la direction générale	02	Investissements au service des élèves	18
Message de la présidence du conseil d'administration	03	Gestion et contrôle des effectifs	20
Le Centre de services scolaire en bref	04	Rapport du protecteur de l'élève	21
Faits saillants	07		
Gouvernance	09		
Mesurons nos progrès	11		
Rapport du plan de lutte contre la violence et l'intimidation	15		

Message de la direction générale

Une fois de plus, la dernière année a été sans précédent. Nous nous sommes maintenus dans notre poursuite à relever de nouveaux défis, à nous adapter à de nouvelles réalités et surtout à ne jamais abandonner.

Plus important encore, elle nous a rendus fiers de ce que nous pouvons accomplir au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, car on a su se soutenir, se mobiliser et nous sommes demeurés déterminés à accomplir notre mission soit, la réussite éducative de nos élèves, jeunes et adultes, tout en continuant de leur offrir des services éducatifs de qualité pendant cette crise majeure.

Je suis profondément reconnaissant de la résilience des membres du personnel du Centre de services scolaire durant la pandémie. Ensemble, nous nous sommes adaptés à des changements de nos habitudes de vie, dans les manières de se rencontrer et de travailler, et ce, dans un seul et unique but, la réussite éducative de nos enfants du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau.

Je tiens à souligner la contribution essentielle de tous les employés qui chaque jour travaillent à assurer l'éducation de notre relève. Certains œuvrent souvent en arrière-plan, mais je peux vous assurer qu'ils font une grande différence et que nous avons de quoi être fiers à la direction générale de l'équipe du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Cette année nous a encore démontré que lorsque nous travaillons ensemble, rien n'est impossible. Nous nous sommes adaptés et nous avons pu contenir les grandes orientations de notre Plan d'engagement vers la réussite tout en sortant du cadre traditionnel afin de répondre aux exigences essentielles que nous a imposées la pandémie.

Certaines situations nous obligent à demeurer aux aguets avec la pénurie de main d'œuvre qui guette plusieurs domaines toutefois, nous sommes optimistes et confiants de pourvoir les postes vacants tout en recherchant les personnes qui possèdent les qualifications propres au domaine de l'éducation. Nous déployons des programmes locaux afin de permettre à notre personnel d'avoir accès à des formations qualifiantes avec des conditions de travail adaptées.

Finalement, les statistiques encourageantes nous rendent d'autant plus fiers par rapport aux taux de réussite pour notre Centre de services scolaire. La pandémie ne nous a pas empêchés de réussir, elle nous a permis de nous réinventer. Avec une augmentation de trois (3) %, tout s'explique, notamment, par la qualité des moyens déployés par nos écoles, centres et services, de par les outils technologiques et numériques adaptés pour que d'ici 2023, nous atteignons nos objectifs de notre Plan d'engagement vers la réussite en incluant une augmentation de 65 % à 70 % du taux de diplomation.

Je remercie tous les employés de toutes disciplines qui composent notre centre de services scolaire, d'être là et de continuer de foncer dans ces imprévues qui parfois nous chamboulent. Merci de maintenir le cap!



<< Cette année nous a encore démontré que lorsque nous travaillons ensemble, rien n'est impossible >> - Denis Rossignol, directeur général du Centre de services scolaire.

Message de la présidence du conseil d'administration

Comme en témoigne ce rapport annuel, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a maintenu le cap sur sa mission et ses valeurs tout au long de cette année forte en bouleversements.

Réunis à la suite des modifications à la Loi sur l'instruction publique, les administrateurs, les cadres et le personnel du Centre de services scolaire ont consolidé le nouveau mode de gouvernance, fort des compétences et de l'expérience de chacun. De nouveaux repères et processus ont été établis pour poursuivre un but commun, soit le bien-être des élèves et le développement optimal de leur potentiel.

Je souhaite souligner les efforts soutenus déployés par la direction générale et son équipe, qui ont travaillé d'arrache-pied pour maintenir une haute qualité de services malgré les mesures sanitaires qui rendaient la tâche difficile. Je tiens aussi à remercier l'ensemble du personnel de même que tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur professionnalisme.



Christian Heppell
Président

Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, est un organisme en plein développement. Née en 1998 de la fusion de la Commission scolaire du Pontiac et de la Commission scolaire de la Haute-Gatineau, elle devient Commission scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais pour ensuite être renommée en 2020, Centre de services scolaire des Hauts Bois-de-l'Outaouais. Le Centre de services scolaire est une entité encore jeune.

Petit, le Centre de services scolaire dispose d'une structure souple que pourraient lui envier des organismes de plus grande taille. Les communications y sont faciles, les décisions prises rapidement et les relations de travail moins «bureaucratisées » qu'ailleurs... Un milieu de vie en campagne, mais à côté de la grande ville.

Le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais couvre une très grande superficie (27 300 kilomètres carrés) qui correspond à tout l'ouest et le nord de l'Outaouais québécois, soit les régions du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau. Ce territoire offre un cadre de vie près de la nature dans ce qu'elle a de plus envoûtant, avec de superbes paysages boisés, des lacs à profusion, un grand nombre de pistes de ski de fond et de ski alpin, des kilomètres de sentiers récréatifs en tout genre.

SERVICES ÉDUCATIFS ET CULTURELS

Le Centre de services scolaire propose une infrastructure éducative bien adaptée aux besoins. Pour accomplir sa mission éducative, il peut compter sur un réseau comprenant trois écoles secondaires (à Mansfield-et-Pontefract, Gracefield et Maniwaki), dix-neuf écoles primaires, trois centres de formation générale des adultes et deux centres de formation professionnelle. Son budget total s'élève à près de 45 millions \$, alors que le personnel se chiffre à 580 employés. Sa clientèle compte plus de 3 000 élèves (maternelle quatre ans, maternelle cinq ans, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle).

Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais propose également aux élèves qui y ont droit, en vertu des régimes pédagogiques applicables, différents services complémentaires. Ceux-ci ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans l'ensemble de ses apprentissages.

Conformément au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Centre de services scolaire s'est doté d'un programme pour chaque service éducatif complémentaire :

- Programme de services de soutien;
- Programme de services à la vie scolaire;
- Programme de services d'aide à l'élève;
- Programme de services de promotion et de prévention.

Ces quatre programmes mobilisateurs incluent donc les services suivants :

- Animation spirituelle et engagement communautaire;
- Animation sur les plans sportifs, culturels et sociaux;
- Éducation spécialisée;
- Enseignement à domicile;
- Information et orientation scolaire et professionnelle;
- Orthopédagogie;
- Orthophonie;
- Psychoéducation;
- Psychologie;
- Santé et intervention sociale.

D'autres services sont offerts aux élèves du primaire et du secondaire.

SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Le Centre de services scolaire offre de nombreux services pour répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Elle peut compter sur l'appui d'une équipe multidisciplinaire formée de ressources professionnelles (psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes), de ressources enseignantes (orthopédagogues, enseignants-ressources) et du personnel de soutien à l'élève (techniciens en éducation spécialisée, préposés aux élèves handicapés et interprètes).

SERVICES DE GARDE AU PRIMAIRE

Le Centre de services scolaire compte trois (3) services de garde en milieu scolaire fréquentés par plus de 300 enfants.

AUTRES SERVICES ÉDUCATIFS AU SECTEUR ADULTE

De plus, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais offre à la population adulte les services suivants :

LES SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA)

Ces services créés à l'intention des adultes servent à les soutenir dans leur développement (intégration en emploi, retour aux études, bilan des acquis, etc.);

LE SERVICE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Ce service offre de faire une démarche officielle reconnue par le ministère de l'Éducation qui officialise l'atteinte des compétences acquises liées à celles d'un programme de la formation professionnelle, le tout menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP);

TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

Ce service permet la passation d'un test de développement général afin de se situer dans une démarche d'apprentissage continu;

TEST D'ÉQUIVALENCE DE NIVEAU DE SCOLARITÉ (TENS)

Ce service permet la passation des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire.

FAITS SAILLANTS

Malgré une année marquée par le contexte pandémique, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est fier de vous présenter ses faits saillants de la dernière année. Ces faits saillants démontrent tout l'engagement des élèves, des membres du personnel et des acteurs qui gravitent autour de l'organisation.

Octobre 2020

- Un partenariat entre le Centre de services scolaire et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour offrir le baccalauréat en enseignement au préscolaire et primaire à temps partiel, et ce, pour permettre de qualifier des enseignants en alternance travail-études.
- Un premier cas de COVID pour le Centre de services scolaire.
- Le conseil d'administration a tenu sa première rencontre le 20 octobre 2020. Monsieur Christian Heppell a été élu président et monsieur Jean-Pierre Landry, vice-président.
- Fluctuation de la clientèle pour 2020-2021, une augmentation de 55 élèves.

Février 2021

- L'École secondaire Sieur-de-Coulonge avec son projet - Jamais par terre : trions nos matières et le pavillon Dominique-Savio de Montcerf-Lytton avec son projet - Projet d'école environnemental ont été retenus parmi les 50 projets scolaires dans le cadre de l'édition 2020-2021 de la Fondation Monique-Fitz-Back.

Mars 2021

- Le Centre de services scolaire est très fier de la participation au Défi OSEntreprendre, de son personnel pour leur engagement au développement de l'esprit entrepreneurial chez nos élèves. Ce sont un total de 43 projets qui permettent ainsi à nos jeunes et adultes de vivre un projet éducatif innovant.

Avril 2021

- Le Centre Éducation des Adultes a dévoilé sa nouvelle image de marque. Un logo qui modernise et renforce l'image de la Formation générale des adultes de notre Centre de services scolaire.
- Lors d'une soirée virtuelle, le Centre de services scolaire honore les employés qui ont pris leur retraite, au cours des deux dernières années.
- Le Centre de services scolaire souligne, pour une cinquième édition, une semaine unique à son centre, la Semaine de la communication positive.

Mai 2021

- Les élèves du pavillon Saint-Anne de l'Île-du-Grand-Calumet ont fait le lancement, de façon virtuelle, de leur deuxième livre, Le trésor du Rocher-fendu.

Juin 2021

- Le Centre de services scolaire souligne les employés qui en sont à leur 5, 10, 15, 20, 25 et 30 ans de service.
- Lors du dévoilement des Grands Lauréats régionaux de l'Outaouais 2021 du programme Forces AVENIR au secondaire, l'école secondaire Sieur-de-Coulonge était en nomination dans trois catégories sur quatre: Élève engagé, Projet engagé et Personnel engagé. Le projet Équipiste et l'enseignant M. Martin Bertrand sont nommés grands lauréats régionaux.
- Patrick Pépin, élève à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge, lauréat au programme Forces AVENIR dans la catégorie Élève engagé reçoit une bourse d'études de 10 000 \$, offerte par l'Université du Québec en Outaouais.

Gouvernance

Le 8 février 2020, l'Assemblée nationale du Québec sanctionnait la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires. Cette loi visait à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires qui devenaient des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration composé de cinq parents, cinq membres du personnel et cinq représentants de la communauté.

Les membres du conseil d'administration du CSSHBO sont officiellement entrés en poste lors de la première séance du conseil d'administration le 20 octobre 2020. Lors de la première séance du conseil d'administration, elle était composée des membres suivants :

- Madame Sylvie Thibault, représentante du district de la CÉHG;
- Monsieur Christian Heppell, représentant du district Le Rucher;
- Monsieur Jean-Pierre Landry, représentant du district du Cœur-de-la-Gatineau;
- Madame Sandra Devlin, représentante du district des Petits-Ponts;
- Madame Ellen Boucher, représentante du district Sieur-de-Coulonge;
- Madame Julie Carle, représentante des membres du personnel enseignant;
- Madame Sonia Olsen, représentante des membres du personnel professionnel non enseignant;
- Madame Susan O'Donnell, représentante des membres du personnel de soutien;
- Madame Stéphanie Piché, représentante des directions d'établissement d'enseignement;
- Madame Johanne Baker, représentante des cadres scolaires;
- Madame Guylaine Marcil, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Madame Lynn Kearney, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Madame Carole St-Amour, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Madame Kim Lesage, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Madame Ariane Lacelle, personne âgée de 18 à 35 ans.

L'arrivée du conseil d'administration apporte une nouvelle dynamique à la gouvernance scolaire et met de l'avant le principe de subsidiarité. La grande diversité des membres de ce conseil permet de renforcer le rôle et l'engagement des parents, de reconnaître l'expertise des membres du personnel et de maintenir l'engagement de la communauté.

Durant la dernière année, les membres du conseil d'administration sont fiers d'avoir débuté les travaux de transition des commissions scolaires vers des centres de services scolaires en plus de suivre la toute nouvelle formation obligatoire pour les administrateurs. Ils ont notamment adopté un nouveau règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et un nouveau règlement sur la délégation des fonctions et des pouvoirs.

Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, comme les y invite le législateur avec l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, doivent, dans la conduite de leurs activités, se conformer au Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires. Ce règlement, qui était applicable à l'ensemble des commissaires et qui s'applique maintenant aux membres du conseil d'administration repose sur des valeurs fondamentales pour l'accomplissement de la mission du Centre de services scolaire et sur des règles qui facilitent l'agir personnel et collectif. Les administrateurs agissent avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances, une personne raisonnable, avec honnêteté et loyauté, dans l'intérêt de la commission scolaire et du meilleur service à la population qu'elle dessert pour la réussite des élèves.

Les membres du conseil d'administration, par l'entremise du comité de gouvernance et d'éthique ont eu la chance d'apporter des commentaires sur le projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 mars 2021. L'adoption de ce projet de règlement viendra remplacer le règlement actuel avec le même souci d'agissement des administrateurs selon les valeurs que désire promouvoir le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit, l'éthique, la persévérance et la rigueur.

MESURONS NOS PROGRÈS!

Cette section est l'opportunité pour le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais de démontrer l'avancement de son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023. Le Plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le Plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la Centre de services scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

Intitulé « CAP sur la réussite ! », notre plan d'engagement vers la réussite constitue donc un outil de gouvernance amélioré en devenant à la fois un outil de planification et un outil d'aide à la décision en cohérence avec la Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation. Il fait connaître les engagements des membres de l'équipe du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais visant à améliorer la réussite des élèves tout en définissant et orientant les priorités d'action de l'organisation.

Cette année, le Centre de services scolaire propose aux lecteurs de faire le point sur l'avancement des 19 livrables de ses 11 actions prioritaires. Pour ce faire, les termes suivants seront utilisés pour décrire l'état d'avancement de chaque livrable :

ÉTAT D'AVANCEMENT	DÉFINITIONS
PLANIFIÉ	Le livrable est planifié dans le temps, mais des actions concrètes restent à être entamées.
EN DÉPLOIEMENT	Des actions sont en cours afin de réaliser ce livrable. Des ajustements sont encore nécessaires afin qu'il soit pleinement opérationnel.
CONSOLIDÉ	Le livrable est opérationnel, il peut toujours être optimisé afin d'être plus flexible ou plus réactif et suivre la mouvance du personnel.

ACTIONS PRIORITAIRES	LIVRABLES	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>1- Mieux outiller les jeunes par rapport à leur orientation scolaire et professionnelle</p>	<p>1- Stratégie la réussite pour tous</p> <p>2- Implantation des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)</p>	<p>En déploiement</p> <p>Consolidé</p>
<p>2- Déployer des infrastructures technologiques performantes sur l'ensemble du territoire</p>	<p>3- Déploiement et installation des équipements numériques</p> <p>4- Mise à niveau des équipements informatiques</p>	<p>Consolidé</p> <p>Consolidé</p>
<p>3 - Améliorer la préparation et la formation continue du personnel</p>	<p>5- Plan de soutien en lien avec les vulnérabilités des établissements</p> <p>6- Plans de développement professionnel du personnel</p>	<p>Consolidé</p> <p>Consolidé</p>
<p>4- Déterminer une planification des projets numériques par établissement</p>	<p>7- Déploiement des projets numériques</p> <p>8- Structure permettant de mettre en valeur les réalisations numériques</p>	<p>Consolidé</p> <p>Consolidé</p>

ACTIONS PRIORITAIRES	LIVRABLES	ÉTAT D'AVANCEMENT
5- Déployer le soutien et l'accompagnement nécessaire au développement des compétences numériques des enseignants	9- Structure d'accompagnement du personnel enseignant 10-Plan de formation permettant au personnel enseignant de poursuivre le développement des compétences numériques	En déploiement En déploiement
6- Élaboration d'une politique d'appréciation du rendement et un plan de développement professionnel	11- Politique d'appréciation de la contribution du personnel	Consolidé
	12- Procédure d'appréciation de la contribution du personnel	Consolidé
	12b- Guide favorisant l'insertion professionnel	En déploiement
7- Valoriser davantage le rôle de parents comme premiers éducateurs de leur enfant	13- Stratégie de valorisation du rôle des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant	En déploiement
	13b- Outil de valorisation du rôle des parents	En déploiement
8- Maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant	14- Protocole relatif aux communications internes et externes avec les parents	En déploiement
	15- Guide à l'intention des parents et des intervenants de la communauté	Consolidé

ACTIONS PRIORITAIRES	LIVRABLES	ÉTAT D'AVANCEMENT
----------------------	-----------	-------------------

9- Développer une compréhension commune des rôles et des responsabilités des différents acteurs à l'égard de la réussite éducative

16- Cahier promotionnel présentant les différents services offerts à notre clientèle ainsi qu'à nos employés

Consolidé

16b- Protocole d'entente de services avec tous les organismes assurant le partage des ressources et de l'expertise au profit des élèves

Consolidé

10- Mobilisation des ressources autour des vulnérabilités et des priorités établies

17-Actualisation des projets éducatifs des établissements

En déploiement

18- Structure organisationnelle pour permettre une gestion flexible collaborative et responsable des ressources publiques axées sur les résultats et fondée sur les bonnes pratiques de gestion

Consolidé

11- Développement et actualisation d'une stratégie de recrutement et de qualification du personnel

19- Développement et actualisation de la stratégie de recrutement et de qualification du personnel

En déploiement

RAPPORT DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Étant donné que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

<<Veille à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, il soutient les directeurs de ses écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence>>(art. 210.1).

Le Centre de services scolaire est fier de vous présenter les réalisations de nos différents établissements dans la lutte contre la violence et l'intimidation.



École du Coeur-de-la-Gatineau

Réalisations 2020-2021

- Révision du plan de surveillance : ajout de techniciennes en travail social et d'un membre du personnel sur la cour d'école, lors des périodes de surveillance, secteurs de surveillance déterminés par membre du personnel;
- Services offerts à l'école en 2e ligne (interventions ciblées) par un agent de réadaptation, travailleuse sociale;
- Formation de groupe (bulle-classe ou familiale) pour ateliers d'habiletés sociales;
- Ateliers et suivis offerts par les techniciennes en éducation spécialisée/ techniciennes en travail social selon les besoins (individuel, classe) .



École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

Réalisations 2020-2021

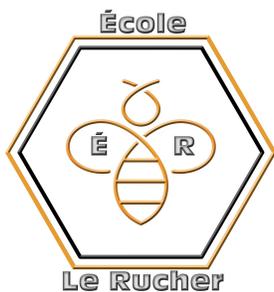
- Diffusion du protocole d'intervention;
- Reprise des activités de la Brigade contre l'intimidation et la violence;
- Révision du protocole de surveillance : augmentation de la surveillance dans les zones plus à risque (cafétéria, corridors, etc.), ajout de surveillance effectuée par des membres du personnel;
- Continuité des activités de prévention et des suivis individuels et en groupe;
- Information aux nouveaux élèves sur les moyens de dénonciation et ressources de l'école (intervenants de première ligne, enseignants du niveau, direction et tout autre membre du personnel);
- Projet citations dans le local de réflexion;
- Défis-classes (système de pointage pour bon langage).



École des Petits-Ponts

Réalisations 2020-2021

- Modélisation des comportements attendus dans les aires ciblées (ex. : niveaux de voix, déplacements dans les corridors et interactions sociales lors des récréations);
- Mise en place de la campagne de communication positive hebdomadaire (« Soyons gentils avec chandails roses »);
- Tableau d'honneur dans la reconnaissance et la valorisation des bons coups et des bons comportements;
- Ateliers et animations variées via les techniciennes en loisir et technicienne en éducation spécialisée ou autres intervenants auprès d'élèves ciblés;
- Formation d'un sous-comité Système de renforcement positif et intervention à l'école Poupore (lancement d'une campagne de respect à l'école Poupore et mise en place d'un contrat d'engagement).



École Le Rucher

Réalisations 2020-2021

- Révision du plan de surveillance : remplacement des surveillantes du dîner par des techniciennes en éducation spécialisée et des éducatrices en service de garde, surveillance accrue des élèves dans les aires communes (déplacements, corridors et salle de bain);
- Ajout de techniciennes en éducation spécialisée en classe préscolaire;
- Regroupement des élèves en bulle-classe, même lors de la période du dîner;
- Utilisation active des téléviseurs;
- Ateliers offerts par les techniciennes en éducation spécialisée selon les besoins (individuel, classe);
- Enseignement explicite des comportements attendus;
- Implication du policier-éducateur au niveau de la prévention et l'intervention.



École Secondaire Sieur-de-Coulonge

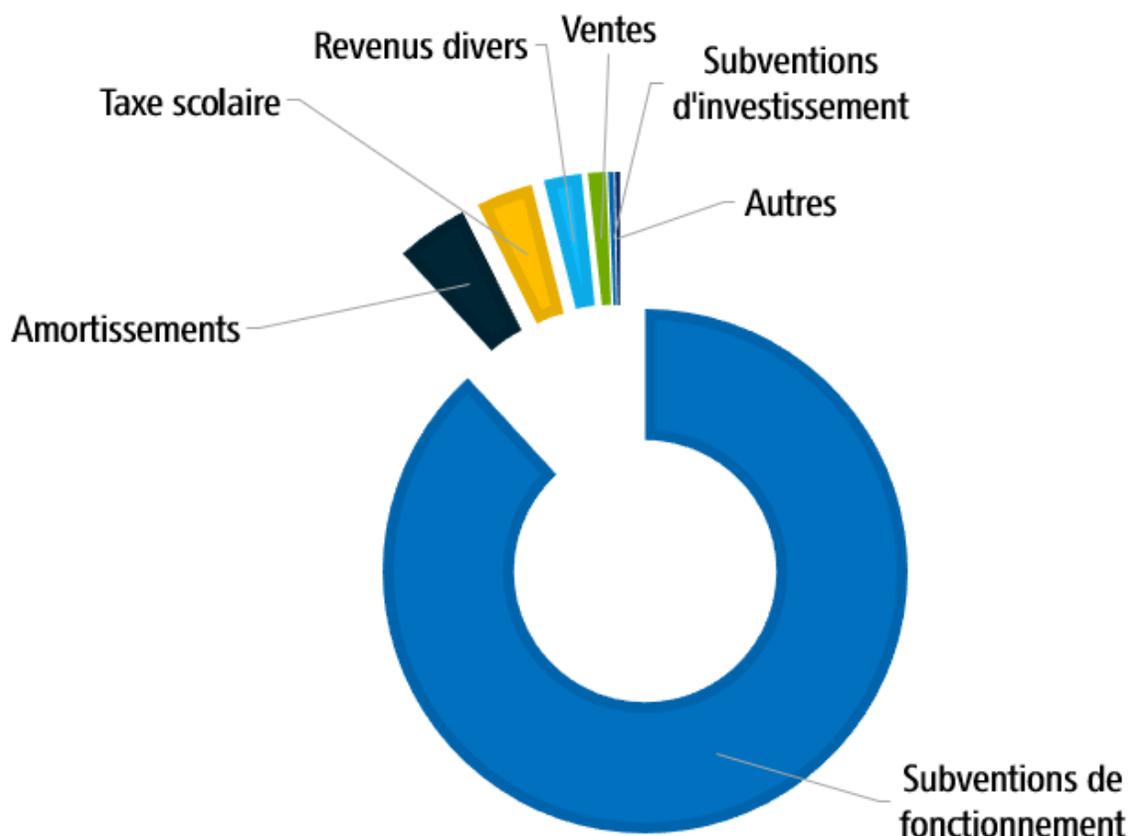
Réalisations 2020-2021

- Révision du protocole de surveillance : surveillance accrue (augmentation du nombre de surveillants, réorganisation de l'horaire) des élèves dans les aires communes;
- Présences de techniciennes en éducation spécialisée sur le plancher (pauses et l'heure du dîner);
- Implication du policier-éducateur (prévention, intervention);
- Enseignement explicite des comportements attendus;
- Collaboration avec les partenaires dans le choix d'ateliers de prévention et de sensibilisation (universel, ciblé et individuel);
- Lancement de la semaine de la communication positive avec le conférencier Martin Lajeunesse;
- Dévoilement des deux (2) escaliers (messages inspirants et phrases positives).

INVESTISSEMENT AU SERVICE DES ÉLÈVES

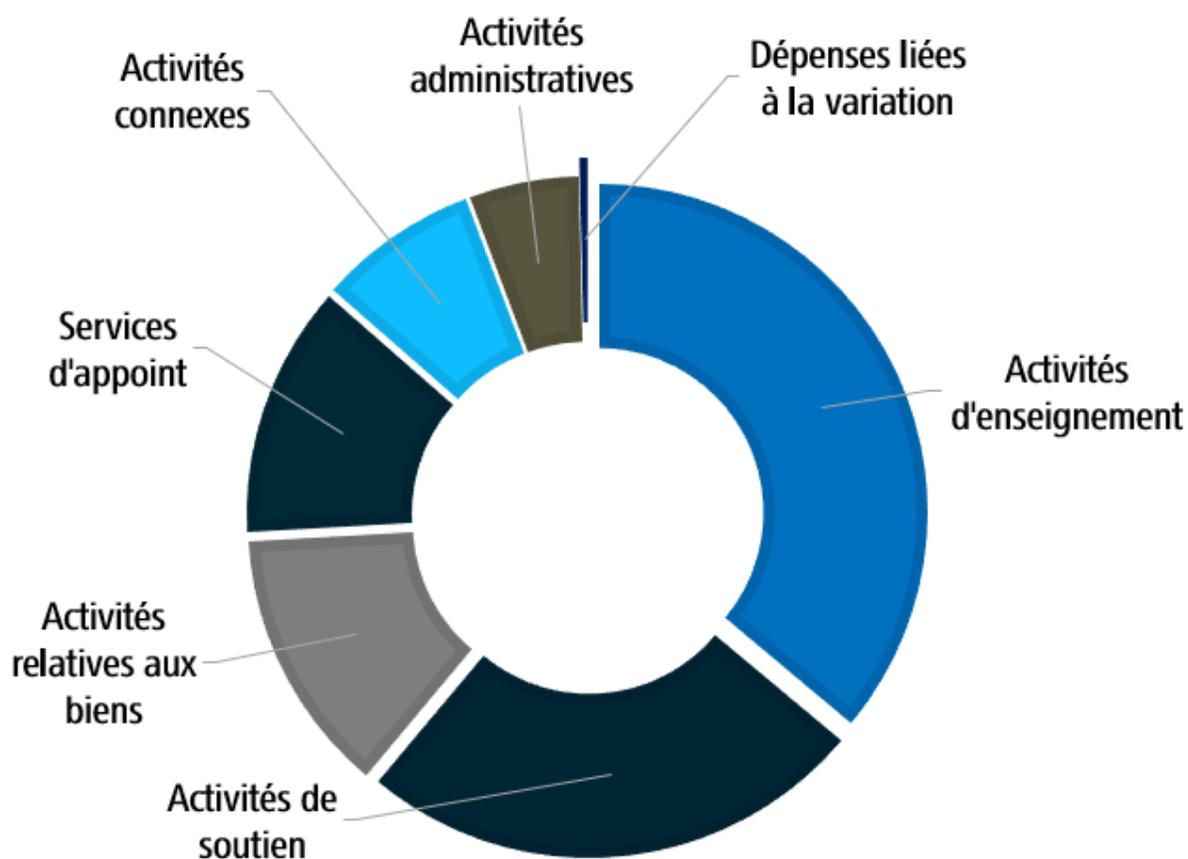
Revenus 2020-2021 en pourcentage

Subventions de fonctionnement du MEQ	48 979 695 \$	88,19 %
Amortissement des contributions reportées	2 456 010 \$	4,42 %
Taxe scolaire	1 925 686 \$	3,47 %
Revenus divers	1 284 522 \$	2,31 %
Ventes de biens et services	580 143 \$	1,04 %
Subventions d'investissement du MEQ	173 781 \$	0,31 %
Autres subventions et contributions	144 414 \$	0,26 %
TOTAL	55 544 551 \$	100 %



Dépenses 2020-2021 en pourcentage

Activités d'enseignement et formation	21 203 762 \$	36,10 %
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	14 666 528 \$	24,98 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 645 186 \$	13,02 %
Services d'appoint	7 275 630 \$	12,39 %
Activités connexes	4 572 455 \$	7,79 %
Activités administratives	3 155 146 \$	5,37 %
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	205 751 \$	0,35 %
TOTAL	58 724 458 \$	100 %



Gestion et contrôle des effectifs

Le Centre de services scolaire est assujéti à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE). L'objectif de cette loi est de fournir un portrait gouvernemental exact et d'encadrer l'évolution des effectifs des organismes visés, dont les centres de services scolaires. Afin de se conformer aux exigences de la loi et ainsi répondre à l'article 20, voici les données transmises par notre Centre de services scolaire au ministère de l'Éducation pour la période concernée.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES - AVRIL 2020 À MARS 2021

	AVRIL 2020 À MARS 2021			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	56 643,30	0,00	56 643,30	37
Personnel professionnel	59 837,30	91,70	59 929,00	44
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	397 217,57	651,52	397 869,09	540
Personnel de bureau, technicien et assimilé	324 746,66	903,88	325 650,54	401
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	36 115,46	903,00	37 018,45	26
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	874 560,28	2 550,09	877 110,38	1 048

Rapport du protecteur de l'élève

Gatineau, le 22 décembre 2021

Monsieur Denis Rossignol

Directeur général

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

331, rue du Couvent

Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Monsieur le Directeur général,

En conformité avec l'article 220.2 de la Loi sur l'Instruction publique, en tant que Protectrice de l'élève pour votre Centre de services scolaire, il me fait plaisir de vous transmettre notre rapport annuel pour l'année 2020-2021. Pendant cette année, le Protecteur de l'élève et le Substitut au Protecteur de l'élève ont travaillé en collaboration pour traiter les demandes et les dossiers.

Nous avons rédigé ce rapport au meilleur de notre connaissance, selon le libellé de l'article de la Loi sur l'Instruction publique, cité plus loin dans ce rapport.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Janik Sunstrum,

Protectrice de l'élève

Guy Aublet,

Substitut au Protecteur de l'élève

INTRODUCTION

Le mandat

Pour cette année 2020-2021, le Protecteur de l'élève et le Substitut au Protecteur de l'élève ont rempli le mandat qui leur avait été confié par le Centre de services scolaire.

Le contenu du rapport

En ce qui concerne le rapport annuel, l'article 220.2 de la Loi en précise le contenu :

« Le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence. Le rapport du protecteur de l'élève doit être joint au rapport annuel du centre de services scolaire. » (nos soulignés)

En conformité avec cet article, le contenu de ce rapport se présente comme suit :

- Le nombre et la nature des plaintes reçues.
- La nature des correctifs recommandés.
- Les suites qui ont été données.

1. Le nombre et la nature des plaintes reçues

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, aucune plainte formelle nécessitant la production d'un rapport à la Direction générale ne nous a été acheminée. Nous n'avons donc reçu aucune plainte faisant état de violence ou d'intimidation au sens de la Loi sur l'Instruction publique.

2. Les appels téléphoniques et les courriels reçus

Nous avons aussi répertorié quelques autres demandes d'informations de la part de parents. Ces demandes nous sont communiquées soit par téléphone ou par courriel. Une demande concernait la gestion des surplus d'élèves dans une école primaire du Centre de services scolaire et la plupart des autres demandes d'information concernaient les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, plus particulièrement au niveau de leur scolarisation.

Quelques cas ont dû nécessiter l'intervention de la soussignée afin d'assurer un suivi aux parents lorsque ceux-ci estimaient leur situation urgente ou qu'ils étaient incapables de rejoindre une direction ou la personne concernée au Centre de services scolaire.

À la réception d'une demande d'information (ou d'intervention), la première étape est de vérifier la recevabilité de la plainte. Pour ce faire, notre première préoccupation est une écoute en demandant à la personne d'exposer la situation qui la préoccupe.

Dans la plupart des cas, nous constatons que les parents/tuteurs n'ont pas franchi toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'a pas été formulée à la direction de l'établissement. Souvent l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes du Centre de services scolaire n'a pas été faite.

Notre rôle est alors de leur donner toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent suivre le processus établi. À chaque fois, nous leur spécifions qu'ils peuvent nous contacter de nouveau si cette étape du dépôt de la plainte au responsable du Centre de services scolaire ne leur donne pas satisfaction.

Comme nous n'avons pas de retour à la suite de la plupart de ces communications, nous en déduisons que la situation problématique vécue par ces personnes a été résolue à leur satisfaction.

3. Constats, remarques et suggestions

Tout comme mentionné dans notre rapport annuel de 2019-2020, il est important de noter que notre prédécesseur a fait état, dans son rapport annuel de 2018-2019, de progrès significatifs qui ont été faits dans le traitement des plaintes au Centre de services scolaire. Considérant que les demandes d'informations sont peu nombreuses, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle. Nous croyons qu'il est opportun de souligner la disponibilité et la diligence du Secrétariat général dans le traitement des plaintes.

Tout comme souligné par notre prédécesseur, il demeure que les quelques personnes qui s'adressent à nous semblent manquer d'informations et ne pas savoir à qui s'adresser. Pour ces quelques personnes, le processus apparaît comme complexe. Elles confondent le rôle d'une direction d'établissement, d'un chef de service ou d'un professionnel avec celui du responsable des plaintes. Quand elles rencontrent un problème au niveau d'un établissement scolaire, elles se sentent dépourvues et ne voient pas qu'il y a d'autres étapes possibles pour régler la situation.

Le fait qu'il y ait peu de plaintes est un indice positif, mais il peut aussi susciter une interrogation. Est-ce que les parents sont bien informés du rôle et des services que le Protecteur de l'élève peut leur offrir ? Quels sont les moyens que le Centre de services scolaire utilise pour les faire connaître aux parents ?

Nous invitons donc le Centre de services scolaire à maintenir une vigilance constante quant à l'information transmise aux parents sur le processus de plainte et sur le rôle du Protecteur de l'élève.

Enfin, nous avons reçu plusieurs appels de parents d'élèves en difficulté ou handicapés. Nous avons noté que ces parents se sentent dépourvus et seuls face aux décisions prises par le personnel du Centre de services scolaire.

Nous croyons qu'il serait important de porter une attention particulière à cette clientèle. Plusieurs parents se plaignent que leurs enfants ne sont pas scolarisés à temps plein et que les écoles semblent manquer de ressources pour scolariser les enfants à temps plein ou pour les soutenir adéquatement.

Il est aussi important d'ajouter que certains parents/tuteurs qui ont communiqué avec la soussignée craignaient de porter plainte puisqu'ils étaient liés au Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en tant qu'employés, ils craignaient un manque d'impartialité, l'impact sur leur emploi ou des représailles de la part du Centre de services scolaire. Sans prétendre que les craintes de ces employés sont fondées, nous croyons qu'il serait important que le Centre de services scolaire rappelle aux parents/tuteurs sur son territoire qu'ils ont droit de porter plainte malgré les liens d'emplois qu'ils peuvent avoir avec le Centre de services scolaire, cette dualité d'employé/parent étant plus présente dans les petites communautés telles que celles desservies par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

4. Les suites qui ont été données

Nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers. Nous encourageons le Centre de services scolaire à poursuivre dans la même orientation.

Conclusion

En conclusion, notre recommandation est de poursuivre l'application de ce processus de règlement des plaintes, tout en portant une attention particulière, constante et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes, plus particulièrement quant aux élèves en difficulté ou handicapés. Nous demandons également au Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais de porter une attention particulière quant aux constats notés par la soussignée à la section 3 du présent rapport.

Monsieur le Directeur général et membres du Conseil d'administration, soyez assurés que nous avons assumé cette fonction au meilleur de notre connaissance dans le seul but d'apporter une modeste contribution à l'amélioration des services aux élèves.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués,

Janik Sunstrum,
Protectrice de l'élève

Guy Aublet,
Substitut au Protecteur de l'élève